

Rapport d'évaluation

Évaluation du programme
de Techniques d'éducation
en services de garde (900.94)
conduisant à une attestation
d'études collégiales (AEC)

au Cégep Joliette - De Lanaudière

Novembre 1995

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Introduction

L'évaluation du programme d'AEC en *Techniques d'éducation en services de garde* (TESG) offert par le Cégep Joliette - De Lanaudière s'inscrit dans l'opération, plus vaste, d'évaluation des programmes de TESG dans tous les établissements d'enseignement collégial qui dispensaient ces programmes en 1993-1994.

Le rapport d'auto-évaluation, dûment adopté par le conseil d'administration du Collège, a été préparé conformément au Guide spécifique fourni par la Commission¹. Un comité visiteur l'a analysé et a effectué une visite au Collège (Centre de Repentigny) le 6 juin 1995². Cette visite a permis d'approfondir les principaux éléments du rapport par des échanges avec la direction du Collège, le comité d'évaluation, les professeurs et des diplômées³ du programme. La Commission désire souligner la bonne collaboration manifestée par les personnes rencontrées lors de la visite. Elle en remercie le Collège.

Le présent rapport expose les conclusions de la Commission à la suite de son analyse du rapport d'auto-évaluation soumis par le Collège, analyse complétée par les principales constatations issues de la visite qu'elle y a effectuée. Il présente les principales caractéristiques et les résultats de l'évaluation du programme selon les six critères retenus : la pertinence du programme, sa cohérence, la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement, l'adéquation des ressources humaines et matérielles, l'efficacité du programme et la qualité de sa gestion.

-
1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL, *Guide spécifique pour l'évaluation des programmes d'études - Les programmes de Techniques d'éducation en services de garde*, Québec, août 1994, 48 p.
 2. Le comité visiteur se composait des membres suivants : M^{me} Carole Lavoie, professeur en TESG, Collège Édouard-Montpetit; M. Richard Moisan, professeur en TESG, Collège de Sherbrooke. M^{me} Louise Chené, commissaire à la CEEC, présidait le comité; M. Yves Prayal, agent de recherche à la CEEC, agissait comme secrétaire.
 3. Le genre féminin est employé tout au long du texte lorsqu'il est question des élèves du programme; il peut, le cas échéant, inclure le masculin.

Évaluation du programme

Description du programme

En septembre 1994, le Cégep Joliette - De Lanaudière accueillait quelque 3 800 étudiants à temps plein, dont un peu plus de 70 % étaient inscrits dans des programmes de formation technique. Au secteur technique, le Collège est autorisé à offrir une dizaine de programmes conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC) et autant conduisant à des attestations d'études collégiales (AEC). C'est depuis 1986 que ce cégep est autorisé à offrir le programme conduisant à l'AEC en *Techniques d'éducation en services de garde*. Pendant les trois années de référence retenues pour l'auto-évaluation, le programme a été offert à quatre cohortes d'étudiantes à temps complet : une cohorte au Centre de Repentigny en 1991-1992, une autre au même endroit en 1992-1993 et deux cohortes, l'une au Centre de Repentigny et l'autre à Joliette, en 1993-1994. Le programme est également offert aux étudiantes à temps partiel au Centre de Repentigny et à Joliette.

Tout en reprenant intégralement les objectifs généraux définis dans les *Cahiers de l'enseignement collégial*, le programme mis en oeuvre par le Cégep Joliette - De Lanaudière se propose de répondre aux attentes générales de trois secteurs de garde : garderie, garde scolaire et garde en milieu familial. Le programme comporte un stage en milieu de garde d'une durée de 255 h et placé en fin de formation.

L'équipe professorale affectée au programme se composait, en 1993-1994, d'un professeur à temps plein et de 9 chargés de cours.

L'admission de deux nouvelles cohortes d'étudiantes à temps plein est prévue pour l'automne 1995. Par ailleurs, le Collège envisage la possibilité d'offrir le programme sur un troisième site (Mascouche).

Résultats de l'évaluation

Au terme de son travail d'évaluation, la Commission est arrivée à la conclusion que le programme d'AEC en *Techniques d'éducation en services de garde* offert par le Cégep Joliette - De Lanaudière est un programme de qualité. Entre autres points forts, la Commission tient à souligner

la grande valeur de l'équipe professorale, la vision intégrée du programme adoptée par les enseignants et, enfin, les excellents rapports avec les milieux des services de garde entretenus par l'équipe professorale.

Pour chacun des critères retenus lors de l'évaluation du programme, la Commission fait ses principales constatations, souligne les points forts du programme et formule, le cas échéant, des recommandations, des suggestions et des commentaires susceptibles de contribuer à l'amélioration de l'un ou l'autre aspect de sa mise en oeuvre.

La pertinence du programme

Le premier critère vise à s'assurer que les objectifs et le contenu du programme sont en accord avec les attentes et les besoins des différents secteurs de garde.

Les responsables du programme sont régulièrement en contact avec le milieu des services de garde, notamment à l'occasion des stages. La coordonnatrice, à qui incombe la responsabilité de l'organisation des stages, assure, entre autres tâches, «la communication et les liens entre les services de garde et le collège». Les professeurs qui agissent comme superviseurs sont amenés à visiter les stagiaires à quelques reprises sur les lieux de stage. Enfin, la coordonnatrice et les superviseurs de stage doivent rencontrer les professionnelles des milieux de garde qui s'acquittent de l'encadrement professionnel des stagiaires à titre de marraines. Par ailleurs, l'équipe en place s'avère très dynamique et a pris un certain nombre d'initiatives qui, tout en témoignant de sa bonne connaissance du milieu, n'ont pu que contribuer à l'accroître. En 1992, l'enseignante à plein temps affectée au programme a eu l'idée de la tenue d'un colloque et en a été l'un des principaux organisateurs. Cent vingt-cinq personnes, travaillant pour la plupart dans des garderies sans but lucratif de la région de Lanaudière, ont participé à ce colloque qui se proposait de «raffermir les liens entre le cégep et les services de garde de la région» et de permettre «au cégep de prendre le pouls des besoins en formation de ces organismes». L'une des retombées de ce colloque a été la mise en place d'une table de concertation des coordonnatrices de services de garde de la région de Lanaudière. La réalisation de la vidéocassette *On n'est pas des gardiennes*, qui connaît une large diffusion, est une autre heureuse initiative à porter à l'actif de l'équipe professorale. Ce document vidéo, destiné aux étudiantes en TESG et à la population intéressée, fait la lumière sur les diverses facettes du travail d'une éducatrice en garderie. Il est venu combler un vide déploré par plusieurs enseignants.

Un bon suivi du cheminement des diplômées au sortir du programme est assuré, au moyen de relances, par le Service de l'éducation des adultes du Collège. Dans le cas des quatre cohortes d'étudiantes (temps plein) analysées dans le rapport d'auto-évaluation, les résultats montrent que, moins d'un an après l'obtention de leur attestation, environ 80 % des diplômées occupaient un emploi relié à leur formation. Quant aux diplômées ayant étudié à temps partiel, elles font également l'objet de relances. Toutefois, la situation se présente différemment en ce sens que de 75 % à 80 % d'entre elles occupaient déjà un emploi dans le milieu des services de garde au moment d'entreprendre leurs études.

Les diplômées restent en contact avec leurs professeurs et il est fréquent que ces diplômées agissent comme marraines de stage auprès d'étudiantes de leur ancien collège.

Enfin, conséquence de ce qui précède, les contacts du Collège avec les services de garde de la région sont excellents et, ainsi que cela sera précisé plus loin, des ententes conclues avec ces services permettent aux professeurs de TESG d'utiliser, au besoin, des locaux et de l'équipement.

La cohérence du programme

La cohérence du programme est examinée sous l'angle de trois sous-critères : le caractère intégré du programme; les séquences d'activités d'apprentissage; la charge de travail des élèves.

Le programme est construit en fonction des trois objectifs généraux définis dans les *Cahiers de l'enseignement collégial* et de la volonté de répondre aux attentes générales dans trois secteurs de garde : garderie, garde scolaire et garde en milieu familial. La cohérence du programme est en outre renforcée par le souci d'intégration qui guide l'action de l'équipe professorale et qui se manifeste par la «vision programme» partagée par les cinq principaux enseignants de l'équipe. Ils ont développé un consensus à propos des principales attitudes que l'on doit attendre d'une diplômée en TESG. Ils ont élaboré les plans de cours en concertation, de manière à s'assurer de la couverture de tous les points importants du programme. Ils manifestent, enfin, la volonté d'uniformiser les procédés d'évaluation des cours par les étudiantes.

Cet esprit d'équipe est d'autant plus remarquable que tous les professeurs, à l'exception d'un seul, sont des chargés de cours. Une attitude semblable se retrouve chez les deux conseillers pédagogiques responsables du programme.

Pour un programme de seulement 13 cours, l'AEC telle que mise en oeuvre par le Cégep Joliette - De Lanaudière, couvre un large éventail de thèmes inhérents au domaine et propose un ample choix de lieux de stage. Toutefois, le comité visiteur a pu vérifier auprès des diplômées rencontrées que l'un des thèmes retenus, les interventions auprès des 6-12 ans, était insuffisamment couvert par le programme. L'équipe professorale aurait intérêt à intensifier cette dimension dans tous les cours qui s'y prêtent.

L'offre de cours, dans le cas des étudiantes à temps complet, est répartie sur trois modules : les deux premiers sont consacrés aux cours proprement dits, et le troisième est entièrement consacré au stage et au séminaire d'intégration. Les modules sont de durées inégales; par exemple, pour la séquence adoptée pour la cohorte 1993-1994 de Repentigny, le premier module comptait 270 heures, le deuxième en comptait 180 et le troisième, 300. En outre, à l'intérieur d'une séquence, les cours ne sont pas tous donnés simultanément et leur durée est variable; le caractère intensif de la formation, déjà présent au départ, s'en trouve accentué d'autant. Par ailleurs, les diplômées rencontrées par le comité visiteur ont expliqué que, dans quelques cas, l'ordre dans lequel deux cours ont été donnés aurait dû être inversé ou, encore, que l'offre simultanée de deux cours élaborés en fonction d'approches trop différentes a contribué à augmenter les difficultés d'apprentissage. La Commission estime que des améliorations pourraient être apportées à la séquence et à la répartition de la charge de travail, de manière à favoriser davantage l'acquisition et l'intégration des apprentissages.

La séquence de cours suggérée aux étudiantes qui s'inscrivent à temps partiel est la même que celle que doivent suivre les étudiantes inscrites à temps complet. Cependant, il est très difficile pour les étudiantes à temps partiel de respecter une telle séquence. En effet, elles s'inscrivent à différents moments de l'année scolaire et l'offre de cours qui leur est proposée, à leur admission puis pendant toute leur formation, est limitée. Le Collège aurait avantage à prendre les mesures nécessaires pour que les étudiantes inscrites à temps partiel puissent être davantage en mesure de se conformer, sinon à l'intégralité de la séquence de cours, du moins aux préalables et aux éléments essentiels à la progression des apprentissages.

Dans l'ensemble, les exigences propres aux diverses activités d'apprentissage sont établies de façon claire et réaliste et cela se reflète dans le calcul des unités et dans la pondération. Le fait, signalé plus haut, de la concertation au moment de la préparation des plans de cours se traduit, entre autres, par l'arrimage de certains travaux à plus d'un cours. La Commission encourage le Collège à mener à bien, tel qu'annoncé dans le rapport d'auto-évaluation, le travail d'élaboration d'une nouvelle grille d'analyse des plans de cours, davantage adaptée aux spécificités du domaine des services de garde.

Cependant, de l'avis de la Commission, le nombre de travaux théoriques exigés dans le cadre du stage et du séminaire d'intégration est trop important en considération, d'une part, de leur poids dans la note finale et, d'autre part, de l'objectif des deux activités en cause : l'acquisition d'habiletés et d'attitudes. Les responsables du programme auraient avantage à se pencher sur la question et, le cas échéant, à apporter les correctifs qui pourraient s'avérer pertinents.

La valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiantes

Trois sous-critères permettent d'apprécier la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des élèves : l'adaptation des méthodes pédagogiques; les services de conseil, de soutien et de suivi ainsi que les mesures de dépistage permettant d'améliorer la réussite des études; la disponibilité des professeurs.

Le recours, de la part des professeurs, à des méthodes pédagogiques adaptées constitue l'un des points forts du programme. Les méthodes pédagogiques utilisées sont volontairement très variées pour contribuer à maintenir l'attention des étudiantes à temps complet soumises à une formation intensive et pour faciliter le retour aux études chez les étudiantes à temps partiel. La mise en contact des étudiantes avec la réalité des services de garde ne se cantonne pas au stage, mais intervient bien avant avec, entre autres, une visite en milieu de garde dans les toutes premières journées du programme, puis deux journées d'immersion dans ce milieu au cours des premières semaines. Enfin, les professeurs utilisent des méthodes différentes selon qu'ils enseignent à des étudiantes à temps complet ou à temps partiel, pour tenir compte du fait que les premières ne bénéficient généralement pas de l'expérience professionnelle en services de garde dont sont pourvues la plupart des secondes.

L'encadrement des étudiantes est adéquat; il repose sur l'équipe professorale, le professeur à temps plein jouant un rôle particulier à cet égard (rencontres individuelles avec les étudiantes, etc.).

L'excellent suivi dont font l'objet les étudiantes tout au long de leur stage constitue un autre point fort du programme. L'étudiante bénéficie de l'aide de la coordonnatrice des stages pour la recherche et le choix de son lieu de stage. Une fois cette activité commencée, l'élève est placée sous la responsabilité d'un professeur qui agira comme superviseur et qui, notamment, visitera la stagiaire à plusieurs reprises sur les lieux du stage. La stagiaire est également placée sous la responsabilité plus directe d'une éducatrice du milieu d'accueil qui agira comme marraine. Cette dernière, en plus de suivre la stagiaire au jour le jour, fera le point à la mi-stage avec le superviseur et la stagiaire puis participera avec le superviseur à son évaluation finale.

Les membres de l'équipe professorale sont à l'écoute de leurs étudiantes et manifestent le souci constant d'améliorer leur enseignement. Ils assurent un excellent suivi de leurs étudiantes et, le comité visiteur a pu le vérifier auprès des diplômées rencontrées, se montrent disponibles en dehors des heures de cours. Tous les professeurs font évaluer leur enseignement par les étudiantes à la fin de chaque cours. Ils n'y sont pourtant pas tenus par le Collège et ce sont, pour la plupart, des chargés de cours.

L'adéquation des ressources humaines et matérielles

Dans le cas présent, deux sous-critères permettent d'apprécier l'adéquation des ressources humaines et matérielles : le nombre et la qualification des professeurs; les ressources matérielles.

Le nombre de professeurs est suffisant et leurs compétences sont assez diversifiées pour permettre l'atteinte des objectifs du programme. De plus, en dépit du statut de chargés de cours de la presque totalité de ses membres, l'équipe professorale fait preuve d'une stabilité remarquable. La Commission reconnaît que la valeur de cette équipe, dont elle a déjà signalé d'autres qualités, constitue le principal point fort du programme.

Au chapitre des ressources matérielles, en revanche, le tableau est moins reluisant. Au Centre de Repentigny, où s'est tenue la visite d'évaluation, le matériel disponible se limite à une salle de classe, munie de quelques armoires métalliques, louée à l'École Catania pour les fins exclusives du programme. Les professeurs doivent compenser le manque de locaux spécialisés en concluant des ententes avec des services de garde des environs pour avoir accès à de tels locaux. On pallie le manque d'équipement par le même procédé et par l'utilisation de matériel – des jeux notamment – appartenant aux professeurs. De l'avis de la Commission, une telle situation ne pourrait se prolonger trop longtemps sans mettre en danger la qualité de la formation proposée aux étudiantes. Quant aux ressources documentaires, les étudiantes ont accès à la bibliothèque du Cégep Joliette - De Lanaudière. Cependant, d'après les explications fournies par les diplômées rencontrées par le comité visiteur, un tel système serait inopérant en raison, d'une part, de l'obligation de se déplacer à Joliette et de la perte de temps consécutive – lourde de conséquences dans un contexte de formation intensive – et, d'autre part, du petit nombre d'étudiantes pourvues d'un moyen de transport personnel. Selon les informations fournies par le rapport d'auto-évaluation, les ressources matérielles disponibles à Joliette seraient aussi modestes qu'à Repentigny. Le seul avantage des étudiantes qui s'inscrivent à Joliette réside dans l'accès à la bibliothèque du Collège, dans laquelle

ne se retrouve toutefois que «peu de documentation spécifique aux services de garde». Dans ces conditions, une recommandation s'impose.

La Commission recommande au Collège de prendre rapidement toutes les mesures nécessaires pour que chacun des sites d'offre du programme d'AEC en TESG dispose de locaux adaptés, du matériel spécialisé requis et bénéficie d'un accès fonctionnel à des ressources documentaires adéquates.

L'efficacité du programme

Trois sous-critères permettent d'apprécier l'efficacité du programme : les mesures de recrutement, de sélection et d'intégration; les modes et instruments d'évaluation des apprentissages; la réussite des cours et la diplomation.

À l'automne 1994, 29 étudiantes étaient inscrites à temps plein dans le programme et 70, à temps partiel. De 1991 à 1993, 57 étudiantes à temps plein et 33 étudiantes à temps partiel ont obtenu l'AEC.

Le gros du recrutement de l'effectif étudiant s'effectue par l'intermédiaire du Groupe Achat direct (Centre d'emploi Canada). Dans ce processus, le Collège ne peut intervenir au moment de la sélection; il dispose cependant d'un droit de refus sur examen des dossiers scolaires. Dans les faits, ce droit de refus est très difficile à exercer. Le Cégep Joliette - De Lanaudière est l'un des collèges qui parviennent à mettre en pratique ce droit de refus. Le fait est suffisamment rare pour être signalé.

L'accueil des étudiantes à temps plein est soigné. Entre autres, une série de mesures permettent de bien présenter les implications concrètes de la profession d'éducatrice en services de garde : la projection de la vidéocassette *On n'est pas des gardiennes* et, comme cela a déjà été indiqué, une visite puis deux journées d'immersion dans un milieu de garde.

Les modes et instruments d'évaluation des apprentissages sont généralement adéquats. Entre autres éléments positifs, la note attribuée à un travail ou à un examen est toujours accompagnée d'un commentaire explicatif. Par ailleurs, la coordonnatrice de stage et les superviseurs de stage se concertent pour adopter des critères d'évaluation permettant une évaluation uniforme des stagiaires.

Les méthodes et mécanismes d'évaluation pourraient toutefois être améliorés sur quelques points particuliers.

D'après les informations fournies par le rapport d'auto-évaluation, l'atteinte d'un ou deux objectifs principaux de cours ne serait pas évaluée dans quelques cours. Pour certains d'entre eux, cela ne prête pas à conséquence parce que l'atteinte des objectifs en cause est évaluée à l'occasion du stage. Mais dans le cas des autres, certains objectifs ne seront évalués nulle part. Un mécanisme devrait être mis au point pour s'assurer que l'évaluation de l'atteinte des objectifs prend en compte chacun des objectifs principaux d'un cours.

En outre, en autant que la Commission ait pu en juger après étude du rapport d'auto-évaluation et prise en considération des explications supplémentaires obtenues à Repentigny, les évaluations de type formatif sont peu utilisées dans le programme. Étant donné la valeur pédagogique de ce genre d'évaluation, le Collège aurait intérêt à améliorer, dans le cadre du programme, les méthodes et mécanismes d'évaluation formative.

Enfin, de l'avis de la Commission, la notion d'éthique professionnelle et la notation négative utilisées pour l'évaluation des stagiaires⁴ gagneraient à être clarifiées tant dans leurs principes que dans leur application.

La qualité de la gestion du programme

Le dernier critère permet d'apprécier les structures et l'exercice des fonctions de gestion du programme.

La gestion du programme repose en grande partie sur des contacts fréquents mais informels entre les principaux intervenants. Un tel système semble avoir bien fonctionné jusqu'à présent à cause de la petite taille de l'équipe professorale en TESSG, de la stabilité de cette équipe et du bon climat qui y règne. Il serait cependant sage, selon la Commission, de se donner un minimum de garanties pour que la bonne marche du programme continue quels que soient les aléas que peut réserver l'avenir. Elle *suggère* donc au Collège de prendre les mesures nécessaires pour faciliter et formaliser, d'une part, les rencontres entre professeurs et, d'autre part, les rencontres de ceux-ci avec les conseillers

4. La stagiaire peut se voir retirer jusqu'à 9 % de la note attribuée au stage en cas de manquement à un certain nombre de règles de conduite, regroupées sous le vocable d'«éthique professionnelle».

pédagogiques responsables du programme. Pourrait contribuer à l'atteinte d'un tel objectif, la mesure suivante, envisagée dans le rapport d'auto-évaluation (p. 65, n° 32, 1^{re} action) : créer «une banque d'heures allouées pour des réunions entre le conseiller pédagogique ou la conseillère pédagogique et le personnel enseignant, et entre le personnel enseignant».

Conclusion

Sans conteste, l'atout majeur du programme réside dans une équipe professorale aux nombreuses qualités, dont celles-ci : compétences professionnelles, dynamisme, esprit d'équipe, souci constant de s'améliorer, disponibilité, stabilité. D'autres atouts, en grande partie consécutifs au précédent, sont à porter à l'actif du dossier : la vision programme adoptée par les principaux professeurs de l'équipe, les excellents rapports entretenus par l'équipe professorale avec les milieux des services de garde, des méthodes pédagogiques adaptées et variées ainsi que l'encadrement très structuré proposé durant le stage.

En contrepartie, les ressources matérielles mises à la disposition du programme sont nettement insuffisantes. L'unique recommandation adoptée par la Commission est destinée à faire corriger au plus tôt cette situation par le Collège. Une autre faiblesse a donné lieu à une suggestion : des mécanismes devraient être mis en place afin de faciliter et formaliser les rencontres entre professeurs et les rencontres de ceux-ci avec les conseillers pédagogiques affectés au programme. Quelques autres lacunes, relativement mineures, – notamment : étudiantes peu préparées aux interventions auprès des 6-12 ans, charge de travail accrue par l'agencement de la séquence dans le cas des étudiantes à temps complet, séquence difficile à respecter par les étudiantes à temps partiel – ont appelé des commentaires de la part de la Commission.

Suites de l'évaluation

En réponse au rapport préliminaire d'évaluation, le Collège a informé la Commission qu'il a pris ou envisagé des mesures pour améliorer le programme sur les trois aspects visés par la recommandation contenue dans le présent rapport :

1) Locaux adaptés

- Les besoins jugés essentiels par le comité d'auto-évaluation (un local spécialisé comprenant : un lavabo et de grandes tables pour les activités d'arts plastiques, l'équipement nécessaire pour les activités de psychomotricité) seront comblés pour chacun des trois sites d'offre du programme :

- . Joliette : «la situation [...] peut être réglée rapidement par une meilleure coordination des cours entre l'enseignement régulier et l'éducation des adultes».
- . Repentigny (location) : le bail se termine à l'été 1997 et «le prochain contrat de location prévoira un local humide».
- . Mascouche (location) : un agrandissement des locaux est au programme pour l'automne 1996 et il «prévoira également un local humide».
- Officialisation, par protocoles d'entente, des relations avec les garderies du milieu de façon à préserver l'accès à ces milieux pour la réalisation de certaines des activités du programme.

2) *Matériel spécialisé requis*

«Le Collège prévoit acheter le matériel spécialisé requis dès l'automne 1995. Nous demanderons aux professeurs du programme de nous identifier le matériel nécessaire à l'atteinte des objectifs du programme.»

3) *Accès fonctionnel à des ressources documentaires adéquates*

- Mesure prise : en 1994-1995, la bibliothèque du Collège a acheté «un ensemble de volumes spécifiques aux enseignements en techniques de garde»; cet achat a été réalisé à partir d'une liste demandée aux professeurs; tous les volumes demandés ont été achetés.
- Mesure prévue pour améliorer l'accès aux ressources : dépôt à la DGEC, en septembre 1995, d'une demande d'agrandissement de la bibliothèque, demande prévoyant l'informatisation complète des titres; cette informatisation liée à l'implantation du réseau Internet, en janvier 1996, «permettra à moyen terme de rendre accessibles par terminal, la recherche documentaire et le prêt aux sites de Repentigny et de Mascouche».

Le Collège a également donné suite à la suggestion de la Commission en constituant, pour la cohorte admise en octobre 1995, une banque d'heures utilisables pour des rencontres entre les professeurs et pour des rencontres de ces derniers avec les conseillers pédagogiques responsables du programme.

Enfin, le Collège a adopté ou prévu des mesures pour tenir compte de chacun des sept commentaires formulés par la Commission. À titre de rappel, ces commentaires portaient sur les sujets suivants :

- évaluation formative;
- interventions auprès des 6-12 ans;
- séquence et répartition de la charge de travail pour les étudiantes à temps complet;
- séquence pour les étudiantes à temps partiel;
- évaluation du stage et du séminaire d'intégration;
- évaluation de l'atteinte des objectifs principaux des cours;
- éthique professionnelle et notation négative.

Les nombreuses mesures amorcées devraient permettre de bonifier le programme. La Commission souhaite recevoir en temps opportun un rapport faisant état des réalisations du Collège relativement à la recommandation qu'elle lui adresse.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président